

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2008**

**Délibération
n° 2008.12.110.B**

**Extension et
renouvellement du
réseau, des
équipements et des
ouvrages d'eau
potable : avenant n°1**

LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 décembre 2008**

Secrétaire de séance : Michel GERMANEAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, André BONICHON

Excusé(s) représenté(s) :

ENVIRONNEMENT / EAU POTABLE

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**EXTENSION ET RENOUELEMENT DU RESEAU, DES EQUIPEMENTS ET DES OUVRAGES
D'EAU POTABLE : AVENANT N°1**

Afin de réaliser les travaux nécessaires à l'extension ou au renouvellement du patrimoine eau potable, la ComAGA a recours à un marché à bons de commande passé après appel d'offres ouvert.

L'ensemble des prix unitaires contenus dans le dossier du marché est censé couvrir les besoins lors des travaux.

Or, suite à une détérioration rapide d'une canalisation d'eau potable située en limite des communes de Gond Pontouvre et Saint Yrieix, son renouvellement avant la saison hivernale a été décidé en urgence.

Pour ces travaux, certaines prestations très particulières ne sont pas prévues, dans le marché à bons de commande, à savoir :

- mise en place, maintenance et démontage d'un échafaudage sur ouvrage d'art,
- fourniture et pose d'un tuyau "pré isolé" avec supports et colliers en acier inoxydable,
- mise en place de compensateurs pour la prise en compte de la dilatation des matériaux et des surpressions éventuelles.

Afin de pouvoir facturer ces prestations, il convient d'établir un avenant au marché n° 2005/143 notifié le 03/01/06 pour ajouter les prix nouveaux, à savoir :

- ✓ EchafaudageForfait 22 000 € HT
- ✓ Tuyau calorifugé à emboîtement par manchons électrosoudablele ml 438.20 € HT
- ✓ Fourniture et pose de console inox y compris berceau et fixation dans parement du pont par visserie inox..... l'unité 796.75 € HT
- ✓ Compensateur calorifugé avec cage de protection.l'unité 7 640.00 € HT

Les montants minima et maxima restent identiques, à savoir :

Montant minimum annuel: 400 000 € HT

Montant maximum annuel: 1 600 000 € HT

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 25 novembre 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°1 au marché pour l'extension et le renouvellement du réseau, des équipements et des ouvrages d'eau potable, ayant pour objet l'ajout de prix nouveaux.

D'AUTORISER le Président à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 17 décembre 2008	<u>Affiché le :</u> 22 décembre 2008